

SEANCE DU 10 JUIN 2024 A 19H00

L'an deux mil vingt-quatre, le dix juin, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Olivier DURAND, Maire.

Etaient présents : M. Olivier DURAND, Mme Magali TETRAULT, Mme Claudine ARCHAMBAULT, M. Christophe GOURBILLON, Mme Chantal BOURGUEIL, M. Joël ARNAULT, M. Vincent PARAT, M. Loïc DE LA PORTE DU THEIL, M. Adrien BERTON, M. Thierry LARCHER, M. Hervé BARON, M. Mathieu MERER, Mme Sophie NICOLAS, M. François BASSET-CHERCOT, M. Jérôme ROY

Etait excusé : NÉANT

Secrétaire de séance : M. Adrien BERTON a été élu secrétaire.

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR :

- **Planning élections législative**
- **Délibération pour initier procédure de paiement et expulsion**
- **Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

- **Planning élections législative**

Monsieur le Maire rappelle que le Président de la République a annoncé la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024. Il convient donc d'organiser l'organisation des élections législatives qui se tiendront les 30 juin et 7 juillet 2024 prochain à la Mairie, salle des mariages.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de s'inscrire sur le planning des permanences électorales :

PERMANENCES ELECTIONS

LEGISLATIVES 2024		
	30/06/2024	07/07/2024
8 h à 10 h 30	Chantal BOURGUEIL	Chantal BOURGUEIL
	Jérôme ROY	Jérôme ROY
	Loïc DE LA PORTE DU THEIL	Loïc DE LA PORTE DU THEIL
10 h 30 à 13 h	Vincent PARAT	Magali TETRAULT
	Adrien BERTON	Hervé BARON
	Sophie NICOLAS	Joël ARNAULT
13 h à 15 h 30	Mathieu MERER	Sophie NICOLAS
	Hervé BARON	Mathieu MERER
	Magali TETRAULT	Adrien BERTON
15 h 30 à 18 h / 19 h	Claudine ARCHAMBAULT	Claudine ARCHAMBAULT
	Thierry LARCHER	Thierry LARCHER
	François BASSET-CHERCOT	François BASSET-CHERCOT
	<u>BUREAU</u>	<u>BUREAU</u>
	Président : Olivier DURAND	Président : Olivier DURAND
	Membres :	Membres :
	- Christophe GOURBILLON	- Christophe GOURBILLON
	- Loïc DE LA PORTE DU THEIL	- Loïc DE LA PORTE DU THEIL
	- Thierry LARCHER	- Thierry LARCHER
	Secrétaire : Sophie NICOLAS	Secrétaire : Sophie NICOLAS
	Volants : Matin : Christophe GOURBILLON	Volants : Matin : Christophe GOURBILLON
	Après-midi : Olivier DURAND	Après-midi : Olivier DURAND

- **Approbation du conseil municipal du 13/05/2024**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de conseil municipal du 13 mai 2024.

- **Assainissement : Devis Alarme**

Monsieur le Maire informe avoir demandé un devis auprès de SOGEA pour la pose et la fourniture d'une alarme sur chaque poste d'assainissement du bourg (« chez bilou » et « Les Varennes ») pour un montant de 2 792.60 € HT soit 3 351.12 € par poste. Ce dispositif permet de disposer du renvoi téléphonique en cas d'incident sur les postes pour une intervention plus rapide.

Après délibération, le conseil municipal,

- ACCEPTE le devis de SOGEA pour un montant de 2 792.60 € HT soit 3 351.12 € par poste soit 6 702.24 € TTC au total.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et tout autre document se rapportant à cette intervention.

- **Cantine : Devis lave-vaisselle**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le lave-vaisselle de la cantine est hors service et qu'il convient de le remplacer. Un devis a été demandé à Ouest Dépannage pour la fourniture et la pose d'un lave-vaisselle s'élevant à 3 135.24 € HT soit 3 762.29 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal,

- ACCEPTE le devis de Ouest Dépannage pour un montant de 3 135.24 € HT soit 3 762.29 € TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et tout autre document se rapportant à cette intervention.

- **Décision modificative DM n°01/2024 BU**

Pour mandater le règlement de la facture Ouest dépannage, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits.

Le conseil municipal vote la décision modificative n°01 au budget unique communal 2024 suivante :

- P89 article 2188/21..... + 3 770 €
- R – 023/023..... + 3 770 €
- 615231/011..... – 3 770 €
- D - 021/021..... – 3 770 €

- **Organisation du Rallye des vins de Chinon 2024**

Concernant le Rallye des vins de Chinon 2024 qui aura lieu les 22 et 23 juin 2024, Monsieur le Maire présente aux élus les plans et horaires de l'évènement et ajoute que la manifestation est validé par les différents organismes.

- **Organisation du 14/07/2024**

L'ensemble du conseil municipal fait un point sur le 14 juillet 2024 :

- Trail des « foulées » le matin
- Pas de marché gourmand : Un buffet sera à préparer pour 19h30 (A commander par M.Jérôme ROY)

- Se renseigner sur la fourniture et l'emplacement d'une structure gonflable (voir pancarte pour indiquer que « les enfants sont sous la responsabilité des parents »). M.Jérôme ROY s'en charge.
- Jeu de boules organisé par l'APE vers 16h00
- Le feu d'artifices a bien été commandé et sera tiré vers 23h00. Mme Sophie NICOLAS rappelle les consignes de sécurité qui lui ont été données lors de sa formation d'artificier.

Monsieur le Maire demande si « les foulées » aura besoin de la salle polyvalente ce jour-là car une demande de location a été faite. M. Adrien BERTON, membre actif, lui répond que non.

- **Détermination de la date du repas de l'Age d'or 2024**

Le repas de l'Age d'Or 2024 est fixé au dimanche 6 octobre 2024.

Le conseil municipal signale que certains participants auraient souhaité que l'évènement se déroule un samedi. De ce fait, les élus décident qu'ils iront sonder les intéressés pour fixer la date de l'année prochaine.

- **Révision des loyers au 01/07/2024**

La révision des loyers au 1^{er} Juillet 2024 est effectuée en référence au taux de progression du 1^{er} trimestre 2024 soit 3.50 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- fixe le taux de progression des loyers à 2% et charge Monsieur le Maire d'appliquer ce taux d'augmentation à partir du 01/07/2024.

- **Délibération pour initier procédure de paiement et expulsion**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'à ce jour, les locataires du logement communal sis 8 cour de Laiterie – 37220 Parçay-sur-Vienne sont redevable de loyers impayés malgré de nombreuses relances.

Afin d'avancer sur ce dossier, Monsieur le Maire propose de demander l'intervention d'un huissier de justice afin de demander le paiement et l'expulsion des locataires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'intervention d'un huissier de justice pour engager la procédure de paiement et d'expulsion des locataires du logement communal sis 8 cour de Laiterie – 37220 Parçay-sur-Vienne,
- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

- **Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

L'assemblée délibérante ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire, afin d'assurer le bon fonctionnement de la collectivité, de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE :

- la création à compter du 10/06/2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint Technique Territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet.

- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum.

- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

- **Questions diverses**

Inauguration

Monsieur le Maire annonce que le nouveau gérant du bar-tabac « chez Bilou » organise une inauguration des locaux le 15 juin à 18h00 et que les intéressés sont invités à faire connaître leur présence. Environ 10 personnes du Conseil seront présentes.

Il ajoute que le nouveau gérant compte proposer des repas le midi avec des produits locaux, de la restauration rapide, des soirées à thème et conserve les activités FDJ, tabac et bar.

Ecole

M. Mathieu MERER explique que la sonnette de la cantine ne fonctionne plus. Monsieur le Maire en prend note.

WC public

Mme Chantal BOURGUEIL informe que la porte des wc public ne ferme pas à clé. M. Adrien BERTON, l'ayant réparé récemment, répond qu'il faut lever la poignée pour fermer le verrou car celle-ci a le même mécanisme qu'une porte d'entrée (voir pour mettre une note d'information).

Château d'eau

Monsieur le Maire annonce que le nettoyage du château d'eau du 3 juin s'est parfaitement déroulé.

Stade

M. Mathieu MERER se demande si il ne serai pas judicieux de remplacer les éclairages énergivores actuels du stade par des éclairages LED. Mme Sophie NICOLAS dit qu'elle se renseigne.

Logements communaux

M. Hervé BARON fait un point sur les logements communaux.

- Un départ et une reprise pour le 1 cour de la Laiterie
- Un départ et une reprise pour le 18 bis rue du 8 mai 1945
- Un départ au 5 rue du 8 mai avec des travaux à effectuer avant de le louer à nouveau. Un dossier déposé a été accepté par la commission.

Jeux Olympiques

Mme Magali TETRAULT rappelle que dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 organisés à Paris, le Conseil départemental a collecté des documents originaux concernant la pratique sportive en Touraine. Les documents ainsi rassemblés font l'objet d'une exposition du 18 mai au 7 juillet à l'espace culturel La Douve à Langeais.

Comice Agricole

Mme Magali TETRAULT a assisté à la dernière réunion du comice agricole et fait un point sur les dernières précisions reçues notamment concernant les journées festives sur l'île Bouchard du 14 et 15 septembre 2024.

Marchés gourmands

M. Jérôme ROY fait passer le planning d'inscriptions pour les permanences au stand de la buvette des marchés gourmands et distribue les affiches et les flyers de l'évènement. Il ajoute que « Houdin Traiteur » sera présent à tous les marchés gourmands de cette édition 2024.

Le conseil municipal s'est clôturé à 20h20.